dernière année des NCM en veillant à ce que leurs ministres chargés des négociations commerciales se réunissent en septembre prochain, et aussi juste avant la conférence de clôture des NCM à Bruxelles en décembre prochain. Ils ont aussi accepté la proposition canadienne d'organiser des consultations régulières à Genève entre les délégations aux NCM des pays engagés dans la coopération économique dans la région Asie-Pacifique pour appuyer ce processus de consultations ministérielles. Le Canada a organisé la première de ces rencontres en marge de la réunion du Comité des négociations commerciales (CNC) à Genève à la fin de décembre.

8. Depuis le dernier rapport d'étape (août 1989), le Canada a soumis des propositions de négociation sur l'accès aux marchés, les droits de propriété intellectuelle, l'agriculture, la balance des paiements et les questions antidumping. Ces documents contenaient les grandes orientations suivantes:

-Accès aux marchés: Le Canada a proposé, en ce qui concerne les droits de douane et les barrières non tarifaires, une approche intégrée combinant une formule de réductions tarifaires d'environ un tiers, avec certains éléments d'"harmonisation" et un minimum d'exceptions possibles: l'approche serait assortie de listes d'offres et de demandes pour des réductions plus importantes que celles prévues par la formule ainsi que pour l'élimination de certaines barrières non-tarifaires. C'est une approche qui vise tous les groupes de négociation sur l'accès aux marchés. L'Annexe III contient le texte de la proposition, qui a servi de catalyseur aux discussions de Genève. Bien que l'approche définitive des participants aux NCM sur l'accès aux marchés n'ait pas encore été arrêtée, plusieurs éléments de la proposition canadienne s'y retrouveront probablement.

-Propriété intellectuelle: Le Canada a proposé une approche globale visant à renforcer les droits de propriété intellectuelle (brevets, marques de commerce, appellations géographiques, droits d'auteur, droits voisins, circuits intégrés, dessins industriels et secrets industriels) de façon à établir un équilibre entre la protection des intérêts des titulaires et la garantie d'un accès raisonnable aux utilisateurs. Cette approche vise à encourager l'innovation et la création, la recherche et le développement ainsi que le transfert commercial de technologie. La proposition canadienne est contenue à l'Annexe IV.

Le Canada a proposé un certain nombre de principes susceptibles de garantir une application équitable, effective et non-discriminatoire des droits de propriété intellectuelle supposant le traitement national dans l'administration des